

Actualités finances locales

Taxe locale sur l'affichage publicitaire : un nouveau dispositif

La mise en œuvre de l'article 73 de la loi de finances rectificative pour 2007 ne s'avérant pas techniquement pertinente, les parlementaires ont, dans le cadre de l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie (loi LME publiée au J.O. du 5 août 2008) arrêté les contours d'un nouvel impôt ayant vocation à s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 : la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Taxe unique de la publicité, la TLPE se substituera à 2 anciens impôts locaux : la taxe sur les emplacements et la taxe sur les affichages. L'article 171 arrête le barème tarifaire de la TLPE, fonction de la strate démographique des communes, de la taille des affiches et de leurs caractéristiques techniques (numériques / non numériques). Il précise les possibilités de modulations ouvertes aux conseils municipaux : différents cas d'exonérations facultatives et possibilités de réfaction de 50%. Il prévoit des modalités particulières s'agissant du mobilier urbain et de la publicité dans les transports. Enfin, il précise dans quels cas les établissements publics de coopération intercommunale peuvent se substituer aux communes pour sa perception.

Il est prévu qu'un décret en Conseil d'Etat vienne préciser les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle taxe. Sachant que les conseils municipaux doivent délibérer avant le 1^{er} novembre 2008 pour une perception en 2009, ce décret devrait être rapidement publié.

Infos économiques et financières

Zone euro : stabilité attendue des taux d'intérêt à l'horizon fin 2008

Les taux longs européens (OAT 10 ans) ont perdu près de 55 points de base cet été, à 4,25 % début septembre. Ce mouvement s'explique par les anticipations de baisse de taux des marchés, en raison d'une nette dégradation des perspectives d'activité en zone euro. Les résultats des comptes nationaux du 2^{ème} trimestre, publiés cet été, ont montré en effet que le PIB en zone euro s'est contracté. Surtout, les indicateurs avancés montrent une poursuite de la dégradation du climat des affaires au 3^{ème} trimestre. Par ailleurs, la baisse des cours du pétrole a fait refluer l'inflation à 3,8 % au mois d'août en première estimation. Au total, les marchés ont pris acte de ces évolutions en enlevant les hausses de taux qu'ils anticipaient pour les prochains mois.

Dans ce contexte, nous avons modifié notre scénario de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne. Après la hausse de taux de 25 bp en juillet, nous tablons désormais sur le maintien d'un statu quo, avec un taux de refinancement à 4,25 % jusqu'à la fin 2009. En effet, malgré le ralentissement important de la croissance en zone euro, la BCE ne devrait pas pour autant baisser ses taux. D'une part, elle a déjà anticipé ces évolutions, et considère en outre qu'il s'agit d'un ralentissement transitoire. D'autre part, pour la BCE, les risques inflationnistes restent élevés. En effet, si l'inflation devrait continuer à ralentir autour de 3 % en fin d'année, grâce aux effets de base favorables, elle restera nettement supérieure à la cible. Dans ces conditions, les taux longs devraient se maintenir autour des niveaux actuels. Ils devraient s'établir à 4,40 % à l'horizon fin 2008.

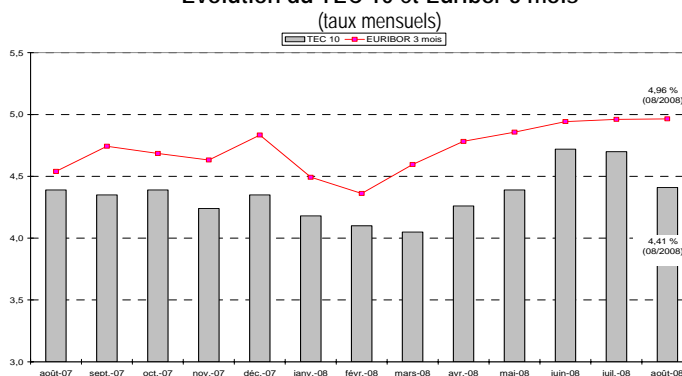
Rédigé le 5 Septembre 2008.

Scénario prévisions de taux du



		2008			
			3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	
Euribor 3 mois			4,90	4,70	
Taux 10 ans			4,25	4,40	
		2009			
		1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
Euribor 3 mois		4,70	4,50	4,50	4,50
Taux 10 ans		4,50	4,70	4,70	4,75

Évolution du TEC 10 et Euribor 3 mois



Vos contacts :